



Montréal, le 5 octobre 2016

Avis aux membres du Barreau District de Montréal

Dans le but de faciliter la comparution des prévenus au palais de justice de Montréal, le ministère de la Justice, de concert avec la Cour du Québec, le ministère de la Sécurité publique et l'Association des avocats et avocates de la défense, ont mis au point une solution permettant l'utilisation systématique de la visioconférence pour les premières comparutions des prévenus.

Ainsi, veuillez prendre note qu'à compter du 11 octobre 2016, les personnes en état d'arrestation devant comparaître à la Cour du Québec le feront en visioconférence à partir de l'Établissement de détention de Montréal (Bordeaux).

De plus, préalablement à la comparution, les avocats auront une accessibilité accrue à leurs clients à l'aide de 8 visioparloirs confidentiels mis à leur disposition. Ces derniers pourront aussi être utilisés par les avocats et leurs clients pour la préparation des auditions à la Cour pour les prévenus qui sont détenus à l'Établissement de détention de Montréal (Bordeaux). Pour établir une communication avec les visioparloirs, les avocats doivent contacter l'EDM avec l'appareil téléphonique situé à côté du local 4.04A du palais de justice de Montréal ou en appelant directement au 514-336-9278.

Cette solution permettra donc d'éviter les retards et autres problématiques associées au transport des prévenus, et ce, tout en permettant aux avocats une meilleure accessibilité à leurs clients.

En terminant, nous vous remercions de votre collaboration et vous assurons de notre support dans l'intégration de cette nouvelle façon de faire. Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Marius Lupu, directeur des services judiciaires pénaux et des tribunaux spécialisés, au 514 393-2256 poste 51795

Le Directeur régional

Christian G. Sirois, avocat